

## Actions éducatives

### Journée mondiale de lutte contre le sida - 1er décembre 2012

NOR : MENE1238896C  
circulaire n° 2012-180 du 21-11-2012  
MEN - DGESCO B3-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement

Observée dans le monde le 1er décembre depuis 1998, la Journée mondiale de lutte contre le sida est le moment de l'année où des millions de personnes se rassemblent pour commémorer ceux qui ont perdu la vie à cause du VIH, célébrer les progrès accomplis dans la riposte à l'épidémie et se réengager pour mettre fin à l'épidémie.

Depuis 2011 et jusqu'en 2015, la Journée mondiale de lutte contre le sida a pour thème « Objectif zéro : zéro nouvelle infection à VIH, zéro discrimination, zéro décès lié au sida ». Cette thématique s'inscrit dans le cadre de la stratégie 2011-2015 de l'Onusida. Comme chaque année, cette campagne vise à lutter contre l'ignorance et l'indifférence, améliorer la perception des risques et assurer l'accès de tous à la prévention, au dépistage, au traitement et aux soins.

L'information auprès des jeunes sur le VIH sida et les principales infections sexuellement transmissibles (IST), leur mode de transmission, la prévention et le dépistage précoce, anonyme et gratuit, dans les systèmes de soins, reste primordiale. C'est pourquoi la contribution de l'École à la politique nationale de lutte contre le sida est fondamentale.

La circulaire n° 2012-056 du 27 mars 2012 relative à la préparation de la rentrée 2012 réaffirme comme axe prioritaire de la politique éducative de santé la généralisation de l'éducation à la sexualité (accès à la contraception, et prévention du sida et des IST).

Dans ce cadre, l'efficacité de la prévention repose essentiellement sur la pérennité des actions éducatives et l'implication permanente des équipes. Ainsi, les actions de prévention doivent notamment prendre appui sur les enseignements et les séances d'éducation à la sexualité. Elles ont pour finalité :

- d'apporter aux élèves une information claire, adaptée et actualisée sur le VIH-sida et les principales IST, leurs modes de transmission, les moyens de prévention et de dépistage existants ;

- de susciter et renforcer chez les élèves une prise de conscience et une responsabilisation individuelle et collective mais aussi leur réflexion sur l'estime de soi, le respect d'autrui, les risques encourus, la solidarité, les discriminations.

Ces actions associent les équipes éducatives des établissements scolaires, notamment les enseignants de sciences de la vie et de la Terre et les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale ; d'autres compétences spécifiques, plus particulièrement dans le domaine médical et scientifique, mais aussi dans celui de la lutte contre le sida, peuvent aussi être recherchées auprès de partenaires extérieurs institutionnels ou associatifs agréés.

Dans chaque établissement, le comité d'éducation à la santé constitue l'instance d'organisation, de programmation et d'évaluation de ces actions. Il permet également de construire des partenariats utiles avec des ressources de proximité. Aussi est-il essentiel de mettre en place dans le cadre du projet d'établissement une stratégie globale d'éducation à la sexualité intégrant la prévention du VIH-sida et des IST.

La circulaire n° 2011-216 du 2 décembre 2011 relative à la politique éducative de santé dans les territoires académiques poursuit et renforce le développement des formations associant les personnels de l'éducation nationale et les partenaires de l'institution scolaire afin de générer une culture et une éthique communes autour de concepts, méthodes et outils en éducation à la sexualité. Leur rapprochement déjà engagé dans certaines académies est facilité par les agences régionales de santé (ARS) et favorise la constitution de réseaux régionaux rassemblant ces différents acteurs.

Au niveau national, les partenariats actifs engagés depuis plusieurs années avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) et l'association Sidaction ont permis de mettre au point des ressources appropriées pour les équipes éducatives des collèges et des lycées :

- l'ensemble des supports de prévention multimédias « Pour la vie », édités et diffusés par Sidaction depuis 2005, constitue désormais une importante ressource documentaire. Les outils et les contenus disponibles peuvent être commandés et téléchargés sur le site : [http://www.sidaction.org/ewb\\_pages/p/pour-la-vie.php](http://www.sidaction.org/ewb_pages/p/pour-la-vie.php) ;

- le site internet « Le sida et les jeunes » : <http://www.curiosphere.tv/sida/> offre également un appui utile pour préparer et animer des actions de prévention du sida adaptées à l'âge et aux questionnements des élèves ;

- « Le Livre des infections sexuellement transmissibles », édité par l'Inpes, qui fait le point sur les principales IST dont le VIH-sida (prévention, symptômes, dépistage, conseils, traitements), est actualisé dans une brochure format poche et diffusé dans les infirmeries des lycées ;

- le livret d'information « Dix questions sur le VIH-sida », dont l'objectif est à la fois de contribuer à combattre les idées fausses sur le sida et de permettre une meilleure perception des risques de transmission du VIH, actualisé avec la direction générale de la santé.

Dans les lycées, la Journée mondiale de lutte contre le sida est l'occasion de rappeler les actions qu'ils doivent poursuivre :

- la maintenance et l'approvisionnement des distributeurs automatiques de préservatifs, dont sont aujourd'hui équipés tous les lycées, doivent être assurés et la mise à disposition de préservatifs dans les infirmeries poursuivie ;

- un espace d'affichage clairement identifié doit impérativement préciser les horaires d'ouverture des infirmeries, les numéros verts : Fil santé jeunes, Sida info service, la Ligne azur, les coordonnées des structures locales d'information et de conseil ainsi que des centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) ;

- l'information et la mobilisation des élèves par l'intermédiaire notamment de leurs représentants élus au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL). À cet effet une information sera disponible sur le site : <http://www.education.gouv.fr/vie-lyceenne/>

Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre de la circulaire n° 2011-216 du 2 décembre 2011 relative aux orientations pour une politique éducative de santé dans tous les territoires académiques, du plan national de lutte contre le VIH-sida et les IST 2010-2014 et du plan complémentaire en direction des populations d'outre-mer coordonnés par le ministre chargé de la santé. Leur mise en œuvre implique l'engagement de tous.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer